La Belgique "déplore" la promulgation de la loi burundaise sur la presse

@rib News, 04/06/2013CommuniquÃ© de presse du SPF Affaires Ã©trangÃ¨res,Commerce extÃ©rieur et CoopÃ©ration au DÃ©veloppementDidier Reynders rÃ©agit Ã la promulgation de la loi burundaise sur les mÃ©diasLe Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Ã©trangÃ¨res Didier Reynders a pris connaissance de la promulgation ce mardi 4 juin de la nouvelle loi sur la presse par le PrÃ©sident burundais Pierre Nkurunziza. Il dÃ©plore cette dÃ©cision car le texte tel quâ€™adoptÃ© par Parlement pose de trÃ¨s sÃ©rieuses restrictions Ã lâ€™exercice du mÃ©tier de journaliste au Burundi et nâ€™apparaÃ®t pas e conformitÃ© avec les engagements que ce pays a pris en tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Ministre Reynders espÃ¨re maintenant que les autoritÃ©s burundaises feront preuve de modÃ©ration et de discernement dans lâ€™application de cette loi afin de ne pas nuire Ã lâ€™Ã©lan de dÃ©mocratisation et de rÃ©conciliation nationale imprim notamment par les rÃ©cents ateliers sur les Ã©lections.A lâ€™occasion de sa participation au sommet anniversaire de lâ€™UA Addis-Abeba, Didier Reynders a dâ€™ailleurs tenu Ã faire part de ses vives inquiÃ©tudes concernant cette loi sur les mÃ©dias son homologue burundais Laurent Kavakure. Le Ministre Reynders rappelle lâ€™attachement de la Belgique Ã la libertÃ© de la presse qui constitue lâ€™une des garanties fondamentales pour la consolidation de la paix civile au Burundi. La Belgique restera dâ€™autant plus attentive aux dÃ©veloppements lÃ©gislatifs Ã venir, particuliÃ¨rement en ce qui concerne la prochaine sur les ASBL. Didier Reynders estime quâ€™une sociÃ©tÃ© civile ouverte et dynamique est indispensable au dÃ©veloppement serein et harmonieux du Burundi.